Technolecte et traduction spécialisée

Leila MESSAOUDI

Université Ibn Tofail
Laboratoire Langage et société

https ://doi.org/10.17184/eac.8025

Résumé : L'objectif de cet article est de mener une réflexion sur le technolecte et sa relation à la traduction spécialisée. Pour commencer, des précisions sont données concernant les deux termes composant le titre qui sont d'un côté « traduction spécialisée » et de l'autre « technolecte », en focalisant davantage sur ce dernier afin de mieux le cerner. Ensuite, un développement est réservé aux moyens identificatoires du technolecte et à un récapitulatif de ses principaux traits. Puis, l'approche technolectale à quatre paliers est préconisée avec l'idée qu'elle serait à même de constituer un cadre conceptuel pour aborder la traduction en domaine spécialisé.

Mots-clés : Approche technolectale ; langue de spécialité, langue spécialisée, technolecte, terminologie, traduction spécialisée

Abstract: The aim of this article is to lead with the issue of the technolect and its relationship to specialized translation. For beginning, clarifications are given about the two terms of the title, that are on the one hand "specialized translation" and on the other "technolect", focusing more on the latter in order to better define it. Then, a development is reserved for the identification's means of the technolect and a summary of its main features. Then, the four-level technolectal approach is advocated with the idea that it would be able to constitute a conceptual framework for approaching translation in a specialized field.

Keywords: Technolectal Approach; Language of Specialty, Specialized Language, Technolect, Terminology, Specialized Translation

1 Introduction

Notre propos dans cet article est de mener une réflexion sur les technolectes en relation avec la traduction spécialisée. Nous allons donc focaliser sur les particularités des technolectes en insistant par la même occasion sur les éléments identificatoires. Auparavant, les deux principaux termes composant le titre de ce travail nécessitent des précisions. Il s'agit, d'un côté, de *traduction spécialisée* et d'un autre côté, de *technolecte*.

2 Sur la traduction spécialisée

L'un des défis majeurs du 21e siècle est celui de la maîtrise de l'information, notamment celle afférente aux domaines spécialisés (scientifiques, techniques et technologiques) et qui est susceptible de prendre différentes formes à caractère linguistique (écrit, oral ou oralisé) et sémiotique[1]. Le transfert des savoirs et de la connaissance de manière générale nécessite de plus en plus le passage de langue à langue, notamment de la langue productrice du savoir à celle qui en serait réceptrice. De ce fait, la traduction constitue un enjeu important pour la transmission des connaissances dans tous les domaines surtout ceux des sciences, techniques et technologies qui enregistrent, de jour en jour, des changements rapides.

Rappelons qu'en français, le terme de *traduction* recouvre aussi bien l'opération traduisante que le résultat de cette opération. Ceci est révélateur d'une chose : le produit et le processus sont si intimement liés qu'il est difficile voire impossible de traiter de l'un sans invoquer l'autre.

Suivre l'évolution sociétale et l'avancée scientifique et technique et veiller à leur passage d'une langue à l'autre, tels semblent être les principaux objectifs de la traduction dont on distingue traditionnellement deux grandes catégories : la traduction générale et la traduction spécialisée (Gouadec,2002 :33).

Sur le plan terminologique, Ladmiral (2010 :19) souligne qu'il existe plusieurs appellations comme celles de *traduction à orientation spécialisée* ou *professionnelle* ou *fonctionnelle* ou encore *technique*. Pour notre part, c'est la dénomination de *traduction spécialisée* que nous retiendrons dans cet article.

Nous nous intéresserons ici à la traduction spécialisée[2] et non à l'interprétation[3], même si l'exercice de ces deux activités comporte plusieurs aspects communs, relativement au processus de transfert de la langue source à la langue cible ; mais la temporalité et les conditions d'énonciation ne sont pas les mêmes dans les deux cas -surtout par l'exigence d'être simultanée ou consécutive pour l'interprétation (Ladmiral,1979 :12).

La traduction spécialisée suppose que le traducteur ait non seulement une bonne connaissance des langues de travail mais que le domaine du texte à traduire ne lui soit pas étranger. Face à un texte, plusieurs approches sont possibles. Nous préconisons quant à nous l'approche technolectale, qui nous semble appropriée à cet exercice où les compétences sont requises en langue mais aussi dans le domaine de spécialité. Dans le présent travail, notre attention se focalisera sur les technolectes et sur l'approche technolectale. Au préalable, nous présenterons succinctement le terme de *technolecte* et rappellerons la définition que nous en avons donnée (Messaoudi : 2003 ; 2010).

[1] Les aspects sémiotiques (dessins, schémas, symboles, illustrations, images, etc.) sont importants pour la clarté du contenu spécialisé mais il n'en sera pas tenu compte dans le présent travail.

[2] La traduction spécialisée est aussi appelée par certains auteurs traduction technique. *cf.* Jean-René Ladmiral *Traduire : théorèmes pour la traduction*, Paris, Payot, 1979, p. 14.

[3] Daniel Gouadec, (2002), *Profession : Traducteur*, la maison du dictionnaire

Published in : AL-ZAUM, Malek ; MEDHAT-LECOCQ, Héba ; NEGGA, Delombera (dir.), *Former des traducteurs et des interprètes. Des prérequis au marché du travail*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005281, doi : 10.17184/eac.9782813005281

3 Le technolecte

3.1 Sur le terme de *technolecte*

Le terme de technolecte a été employé par certains linguistes comme Hagège (1982), mais dont on ne peut pas affirmer qu'il fût le seul à l'avoir utilisé ; en fait, il aurait été l'un des premiers à avoir essayé d'en donner une définition (Messaoudi, 1990). Les recherches que nous avons réalisées sur la toile (Internet) nous ont permis de repérer l'usage de ce terme chez plusieurs auteurs, en linguistique appliquée, contrastive ou comparée et en sociolinguistique. Pour ce qui nous intéresse ici, nous mentionnerons l'usage qui en a été fait dès les années 1970, dans la réflexion sur la traduction.

Ainsi, l'on peut citer Ladmiral (1972 : 28) [4] qui, en usant du terme *technolectes*, opère un rapprochement avec à la fois *langue de spécialité* et *sociolecte*. Il note : « […] il faudrait faire une place particulière à certaines compétences spécifiques qui définissent des *langues de spécialité,* sociolectes ou *technolectes,* liés à des pratiques sociales déterminées ». Quelques pages plus loin, il use de l'expression de *dialecte scientifique ou technolecte* (p. 37, note 59).

Toujours dans le domaine de la réflexion sur la traduction, Wandruszka[5] (1973 : 9) quant à lui, met en relation d'un côté *technolectes* et *jargons* et de l'autre, *sociolectes* et *argots*.

Nous ne commenterons pas ici, en dépit de leur intérêt, les différents rapprochements opérés par les auteurs entre ces différentes notions. Ce qui est notable toutefois, c'est le point commun entre les différents usages du terme de *technolecte* qui est de référer à des ensembles langagiers spécifiques à des domaines donnés et à des pratiques sociales déterminées. Ce sont des productions langagières spécialisées, exprimées au moyen de différents supports oraux ou oralisés (conférences, échanges verbaux entre spécialistes, cours, exposés, séminaires, etc.) et écrits (ouvrages spécialisés, dictionnaires, lexiques, vocabulaires, glossaires, manuels, guides d'utilisation de machines, notices pharmaceutiques, etc.). Pour désigner ces productions spécialisées, plusieurs appellations ont été utilisées comme *langue de spécialité* (désormais LSP) ou *langue technoscientifique*, ou *langue spécialisée*, etc.

En réalité, ces différentes dénominations ne font pas l'unanimité parmi les chercheurs dont les choix reposent sur différentes conceptualisations et sur divers soubassements théoriques que nous n'aborderons pas ici, même si certains aspects de ce débat sont encore d'actualité.

Revenant à l'appellation de (LSP), nous citerons Rousseau (2008 :6) qui s'interroge à juste titre :

> « Mais s'agit-il vraiment de langues ? De fait, ce qui caractérise essentiellement une langue, c'est en premier lieu la présence d'une phonologie,

[4] Jean-René Ladmiral, 1972 La traduction dans l'institution pédagogique, in *Langages, n° 28 La traduction.* p. 8-39 ; https://www.persee.fr/doc/lgge_0458726x_1972_num_7_28_2095 (consulté le 21 juin 2019)

[5] Mario Wandruska. La traduction, clé d'une nouvelle linguistique. In : *Équivalences*, 4e année-n° 3 ; 5e année-n° 1, 1973. p. 9-13. DOI : https://doi.org/10.3406/equiv.1973.944 (consulté le 17 /09/2019)

Published in : AL-ZAUM, Malek ; MEDHAT-LECOCQ, Héba ; NEGGA, Delombera (dir.), *Former des traducteurs et des interprètes. Des prérequis au marché du travail*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005281, doi : 10.17184/eac.9782813005281

> d'une grammaire et d'un lexique. Dans le cas des LSP, seule une partie de ces éléments est présente. Il est donc évident qu'il s'agit ici d'un usage métaphorique du terme *langue*. En fait, il s'agit plutôt de sous-systèmes linguistiques ayant leurs caractéristiques propres. C'est la raison pour laquelle nous préférons parler de *technolectes* pour désigner les LSP […] ».

Le recours à la notion de *sous-sytèmes* ne doit nullement faire penser que les technolectes seraient totalement autonomes et indépendants et ce, en raison du continuum existant entre la langue générale et celle spécialisée comme le note Lerat (1995). De plus comme le souligne à juste titre Rousseau (*Idem* :8) : « L'hypertechnologisation de la vie quotidienne fait en sorte que chacun d'entre nous connaît plusieurs technolectes ou se familiarisera avec eux, à commencer par la micro-informatique et les télécommunications ».

Œuvrant en contexte multilingue[6], nous avions opté dès 1990[7] pour l'emploi du terme de *technolecte* qui nous a paru d'emblée comme le plus approprié pour rendre compte d'ensembles langagiers spécialisés, quelles que soient les langues qui les portent et quels que soient les contextes socioculturels où elles se meuvent.

Nous avions dans des travaux antérieurs proposé le terme de technolecte en observant :

> « [qu'il] n'est pas synonyme de terminologie ou de jargon. Il les contient et ne peut être réduit au seul niveau lexical. Il englobe aussi des usages discursifs, caractéristiques des textes spécialisés. Le technolecte est conçu comme un ensemble d'usages lexicaux et discursifs, propres à une sphère de l'activité humaine. Ainsi, les productions écrites et orales, englobant la terminologie savante, les textes de haute scientificité mais aussi le vocabulaire banalisé et la terminologie populaire viendront se ranger dans le technolecte ». (Messaoudi, 2003 :174)

Puis, percevant une articulation étroite entre *technolecte* et *langue spécialisée* (désormais LS) selon la conception de Lerat (1995), nous avons constaté que malgré la proximité des deux notions, elles se distinguent par deux aspects : d'un côté, par le degré de neutralité car dans LS le mot *langue* peut présenter une ambiguïté comme le relevait Rousseau tandis que dans *technolecte* , il n'est question ni de langue ni de dialecte mais bien de *lecte* associé au préfixe *techno* ; d'un autre côté, Lerat (Idem :12) limitait la recherche aux situations de l'écrit : la première spécificité des langues spécialisées est en effet qu'elles relèvent d'une linguistique de l'écrit tandis que le terme de technolecte peut désigner tout ensemble langagier spécialisé, qu'il soit oral, oralisé ou écrit.

Sans doute que dans l'usage courant, le terme de technolecte se trouve souvent réduit à un vocabulaire ou à une terminologie. Il peut aussi être interprété comme un jargon ou un argot de métier (Bavoux, 1997 : 282).

[6] Le Maghreb et surtout le Maroc ont été notre terrain de prédilection

[7] Leila Messaoudi, *Des technolectes : présentation, identification, fonctionnement ; application linguistique à l'arabe standard*, Thèse de doctorat d'État, Paris, Université René Descartes, 1990

Published in : AL-ZAUM, Malek ; MEDHAT-LECOCQ, Héba ; NEGGA, Delombera (dir.), *Former des traducteurs et des interprètes. Des prérequis au marché du travail*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005281, doi : 10.17184/eac.9782813005281

Au vu des différentes acceptions que nous ne citons pas toutes ici, il semble nécessaire de fournir quelques précisions au sujet de ce qu'est un technolecte et tout d'abord, sa relation à l'écrit et à l'oral.

3.2 Technolecte et relation à l'écrit et l'oral

À cet effet, il paraît opportun de reprendre les mots utilisés par Lerat (1995 : 21) quand il définit la notion de « langue spécialisée ». À l'instar de celle-ci, il s'agit pour le technolecte de « l'usage d'une langue naturelle pour rendre compte techniquement de connaissances spécialisées » ; il ne s'agit donc pas d'une langue à part. L'articulation avec la dénomination de « langue spécialisée » (Messaoudi, 2010), nous a conduit à conclure que « technolecte » est à considérer comme un terme générique, permettant de renvoyer à un ensemble langagier, constitué d'éléments (mots ou phraséologies, suites phrastiques, textes spécialisés) appartenant à une même langue ou à plusieurs et pouvant recouvrir aussi bien les usages écrits qu'oraux – là où la « langue spécialisée » ne prendrait pas en compte les mélanges de langues qui interviennent notamment dans les formations professionnelles et favoriserait plutôt l'écrit. La place de l'écrit étant sans doute importante et même prédominante mais il faudrait ne pas perdre de vue le rôle de l'oral en contexte professionnel, pendant l'apprentissage d'un métier, où tout un savoir-faire, englobant gestes, procédures, actes, etc. est relayé oralement.

En outre, on ne peut oublier que dans les sociétés du Sud, généralement à tradition orale, on s'approprie les techniques et on fait l'apprentissage de métiers traditionnels et modernes, sans avoir recours à l'écrit. Ce n'est pas le cas des pays avancés du Nord comme le constate Lerat (1995 : 55) : « Dans les pays les plus développés du monde contemporains (les seuls auxquels s'applique, en toute rigueur la notion de langue spécialisée), on connaît aussi beaucoup mieux l'écrit des techniques que leur oral ». Ce qui n'empêche pas d'envisager des recherches sur l'oral spécialisé à travers l'étude des technolectes mais il faut reconnaître que les conditions pour ce faire ne sont pas toujours réunies, comme le note Lerat lorsqu'il mentionne entre autres obstacles, le fait que « les professionnels n'aiment pas être dérangés » (*idem* : 55). Mais actuellement, à l'ère du numérique, avec les différents moteurs de recherche, des technolectes aussi bien écrits qu'oraux sont enregistrés et sont souvent disponibles sur des sites professionnels et peuvent constituer des corpus intéressants qui peuvent être aisément soumis à l'étude (Kóbor, 2019).

Une fois précisée cette relation à l'écrit et à l'oral, un aspect important est à considérer, celui de lien entre terminologie et technolecte.

3.3 Technolecte et terminologie

Comme nous l'avions déjà noté (Messaoudi, 1995 :6-7), les technolectes constituent un champ beaucoup plus vaste que celui de la terminologie. Cette dernière qui veut s'ériger en science, depuis l'impulsion d'un pionnier : Eugen Wüster[8] ne cesse de vaciller entre les principes méthodologiques et l'application qui en est faite par les usagers et même parfois, par les terminologues eux-mêmes. Application qui révèle un décalage :

[8]. Guy Rondeau, « L'étude scientifique générale de la terminologie de E. Wuster » *Textes choisis de terminologie,* Guy Rondeau & Helmut Felber rédacteurs, I. Fondements théoriques de la terminologie (sous la direction de V.I. Siforov), Québec, GIRSTERM (Université Laval), 1981, p. 56- 114 XIII, 334 p.

Published in : AL-ZAUM, Malek ; MEDHAT-LECOCQ, Héba ; NEGGA, Delombera (dir.), *Former des traducteurs et des interprètes. Des prérequis au marché du travail*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005281, doi : 10.17184/eac.9782813005281

d'une part, les principes terminologiques, rigides par le souci de rigueur, ne peuvent pas toujours s'adapter aux traits des langues qui, elles, associent naturellement, sans dissonance aucune, souplesse et rigueur. Rigueur dans la paradigmatique, mais une plus grande souplesse dans la syntagmatique. Ainsi, par exemple, quand le terminologue recommande de privilégier la dérivation morphologique sur la composition de type syntaxique et lorsqu'il prône cela comme attitude de principe ; les faits langagiers le forcent à se contredire et montrent, au contraire, que ce sont les composés qui prévalent et non les dérivés. Mais si le terminologue s'entête et s'acharne à respecter son principe de départ, il forgerait des formes parfaitement conformes aux normes de la *langue* mais totalement éloignées des besoins de communication auxquels les langues sont censées apporter une réponse. Que vaut donc un ensemble langagier s'il n'est pas adéquat car, et cela peut paraître contradictoire, la grammaticalité n'équivaut pas automatiquement à l'acceptabilité. Les chomskyens l'ont démontré d'une certaine façon.

Ce décalage entre les principes et les phénomènes, entre la grammaticalité et l'acceptabilité, sont significatifs : ils impliquent que l'activité terminologique, de type interventionniste, est le plus souvent vouée à l'échec si elle ne tient pas compte des besoins des utilisateurs et si elle se confine aux outils, impressionnants pourtant, dont elle dispose pour normaliser et standardiser. Et c'est là une différence fondamentale d'avec les technolectes qui embrassent quant à eux non seulement les formes normalisées par les acteurs et institutions de terminologie mais aussi les formes admises par les usagers et ont droit de cité de fait.

De plus, l'autre différence importante qui permet de distinguer les technolectes de la terminologie, c'est que cette dernière désigne à la fois les procédés et les produits tandis que les premiers ne s'appliquent qu'aux produits.

Vu que la notion de technolecte semble plus intimement liée aux situations de communication à caractère spécialisée (académique, professionnelle, etc.), elle peut rendre compte aussi bien de ce qui est hautement spécialisé en usage chez des experts que de ce qui circule chez les usagers ordinaires. Kóbor (2019 :77) a travaillé sur des sites Web de constructeurs automobiles et a insisté sur ces aspects en soulignant : « Tout cela produit un langage spécifique qui, […] ne rentre ni dans une conception de la langue spécialisée (Lerat, 1995), ni dans celle de la terminologie même variationniste, ni dans celle du parler d'entreprise (de Vecchi, 2004) – mais qui pourrait être envisagé dans le cadre conceptuel du technolecte (Messaoudi, 1995 ; 2010) ». Il va de soi que cette remarque de Kóbor est judicieuse et va exactement dans le sens de ce que nous défendons.

3.4 Récapitulatif

Pour récapituler, on peut noter qu'un technolecte a pour caractéristiques :

- de servir à la communication entre spécialistes de tel ou tel domaine scientifique ou technique, le plus souvent en situation professionnelle ;
- de ne pas être réduit à un vocabulaire, à un jargon, à un argot ou à une terminologie ;

Published in : AL-ZAUM, Malek ; MEDHAT-LECOCQ, Héba ; NEGGA, Delombera (dir.), *Former des traducteurs et des interprètes. Des prérequis au marché du travail*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005281, doi : 10.17184/eac.9782813005281

- d'être en continuité avec la langue générale dont il utilise les ressources linguistiques ; notamment, un lexique spécialisé (normalisé ou non), des tours de syntaxe préférentiels et des usages discursifs (caractéristiques des textes spécialisés) ;
- d'exprimer un degré de technicité dont la formulation est variable · selon les besoins de la communication qui va de la haute technicité à la vulgarisation, en passant par la banalisation ;
- de prendre en compte aussi bien les aspects écrits qu'oraux, émanant de telle ou telle variété linguistique ou même de mélanges de langues ;
- d'appartenir à un domaine du savoir humain (scientifique, technique, technologique). La référence au domaine serait même le trait le plus pertinent pour la définition du technolecte.

En outre, au regard de LS et de LSP, la notion de technolecte se caractérise par sa neutralité et sa généricité. D'une part, elle est de nature neutre car elle renvoie à toute production linguistique spécialisée exprimée dans une langue ou plusieurs (en contexte multilingue). D'autre part, elle revêt un caractère générique en présentant l'avantage d'englober tous les usages linguistiques des domaines spécialisés, qu'ils soient normalisés ou non, écrits, oralisés ou oraux, savants ou populaires, traditionnels ou modernes, techniques, scientifiques ou technologiques.

En synthétisant ces traits et au vu de ces particularités, nous avions élaboré la définition suivante : « un technolecte est un savoir dire, écrit ou oral, verbalisant par tout moyen linguistique adéquat, un savoir ou un savoir-faire dans un domaine spécialisé ». (Messaoudi 2010 :134). Cette définition conduit à s'interroger sur le repérage du technolecte. Des éléments identificatoires existent et constitueront les paliers de l'approche technolectale que nous préconisons et qui peut constituer un cadre conceptuel pour la traduction spécialisée.

4 L'approche technolectale : un cadre conceptuel pour la formation en traduction spécialisée ?

Ayant exposé les principaux traits du technolecte, il nous semble que l'approche technolectale que nous préconisons pourrait constituer un cadre conceptuel utile dans la formation en traduction spécialisée. Nous avons conçu cette approche en y distinguant quatre paliers que nous présenterons dans ce qui suit.

4.1 Premier palier : l'appartenance à un domaine spécialisé

Le palier primordial constituant en quelque sorte l'assise pour l'identification du technolecte est l'appartenance du sujet ou thème traité à tel ou tel domaine spécialisé. Ce critère dépend de plusieurs facteurs ayant trait à la catégorisation des champs du savoir, des métiers et activités professionnelles qui peuvent varier d'un pays à un autre, d'une communauté à une autre, voire d'une culture à une autre. Petit (2010 : 9) note : « [...] nous appellerons domaine spécialisé tout secteur de la société constitué autour et en vue de l'exercice d'une activité principale qui, par sa nature, sa finalité et ses modalités particulières ainsi que par les compétences particulières qu'elle met en jeu

Published in : AL-ZAUM, Malek ; MEDHAT-LECOCQ, Héba ; NEGGA, Delombera (dir.), *Former des traducteurs et des interprètes. Des prérequis au marché du travail*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005281, doi : 10.17184/eac.9782813005281

chez ses acteurs, définit la place reconnaissable de ce secteur au sein de la société et d'un ensemble de ses autres secteurs et détermine sa composition et son organisation spécifiques. ».

Si la référence à un domaine semble aller de soi sur le plan pratique, il n'en va pas de même sur le plan théorique. La notion de domaine a reçu, selon les chercheurs, diverses appellations comme le constate Bordet (2013) qui relève : « *La terminologie utilisée pour désigner le domaine fait l'objet de nombreuses variations : domaine notionnel ou d'activité (Rey 1979 : 83 ; Petit 2010 : 23), domaine de connaissance, d'activité et de discours (Bessé 2000 : 183-185) […].* ». Ainsi, la référence au domaine peut être intrinsèque comme cela ressort des appellations *domaine notionnel, de connaissance, de discours* ou extrinsèque comme dans *domaine d'activité.*

En fait, il s'agit d'avoir une double appréhension du domaine auquel appartient tel ou tel technolecte, à la fois comme une donnée extérieure liée à l'affiliation de manière explicite à un secteur d'activité (ou à une discipline donnée) qui se trouve mentionné soit dans le titre du texte, soit dans l'introduction qui inscrit le propos dans le cadre d'une spécialité, d'une discipline, etc., tout en s'appuyant sur l'une des classifications internationales des domaines (par exemple, celle de Dewey) ou bien sur celle des bibliothèques, thesaurus, dictionnaires, bases de données, etc. mais aussi, sur des découpages institutionnels, ayant reçu le consensus des autorités académiques ; par exemple, les classements des filières universitaires selon les spécialités (sciences et techniques, langues et arts, sciences humaines et sociales, etc…) mais qui peuvent changer d'un pays à l'autre et selon les périodes historiques considérées.

En somme, l'on se rend compte que l'identification d'un domaine de spécialité ne va pas de soi et n'est pas toujours aisée à saisir – et ce, d'autant que l'interdisciplinarité et le croisement des savoirs, de plus en plus prépondérants autour d'une même thématique, complexifient les choses dans la mesure où plusieurs domaines se trouvent mobilisés dans une même production linguistique. L'on peut tirer un exemple fort éclairant de l'actualité, celui de la pandémie du virus Corona 19 qui sévit dans le monde entier et où la plupart des productions linguistiques qui abordent cette thématique relèvent de plusieurs domaines comme la santé, la médecine, la pharmacie, la sociologie, la psychologie, etc. Ainsi, plusieurs disciplines peuvent être mobilisées dans une même production linguistique et l'on peut penser qu'il y aurait peut-être une discipline dominante à laquelle en seraient accrochées d'autres qui seraient secondaires.

Cela confirme la difficulté de saisir d'emblée le domaine d'appartenance d'un technolecte donné, par référence à une catégorisation préexistante, relativement aux domaines des savoirs et des activités.

Ainsi, si le champ domaine peut revêtir une importance primordiale dans la recherche en langue spécialisée ou technolecte, il convient de garder à l'esprit la relativité des découpages et des dénominations. Par ailleurs, la polysémie peut être liée à l'appartenance d'un même vocable ou d'une même phraséologie à deux domaines ou sous domaines différents : par exemple, selon que l'on se place du point de vue du droit international public ou de celui du droit international privé, le terme « exequatur »

Published in : AL-ZAUM, Malek ; MEDHAT-LECOCQ, Héba ; NEGGA, Delombera (dir.), *Former des traducteurs et des interprètes. Des prérequis au marché du travail*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005281, doi : 10.17184/eac.9782813005281

n'aura pas le même sens : dans le premier cas, il renvoie à l'autorisation accordée par le ministre des Affaires étrangères de l'État de résidence à un nouveau chef de poste consulaire, lui permettant ainsi d'exercer officiellement ses fonctions et dans le second cas, il réfère à la décision par laquelle l'autorité judiciaire compétente, autorise l'exécution dans un pays, d'un jugement rendu par une juridiction étrangère. D'ailleurs, en traduisant vers l'arabe standard, nous avons rendu ce même terme par إجازة قنصلية pour le premier cas et par صيغة تنفيذية pour le second (MESSAOUDI & JOLY, 2001).

Une fois le domaine et sous domaine déterminés et ce, autant que faire se peut, l'étape suivante sera d'aborder la production linguistique (texte, ouvrage, article, manuel, etc.) dans sa globalité en en définissant le type. Il faudrait donc identifier *le type* qui constituera le deuxième palier de l'approche proposée.

4.2 Deuxième palier : quel *type* de production spécialisée ?

Parler de *type* suppose d'inscrire la production spécialisée dans un *genre. Tout texte est donné dans un genre, et perçu à travers lui (Rastier,2001 :231)*

Dans un travail antérieur, nous avions avancé l'idée que le technolecte constituait un *genre* à part entière[9] qui se décline en *types savants et ordinaires.*

Les technolectes savants sont le plus souvent sollicités au cours d'une communication spécialisée, se déroulant dans un cadre formel, soit à l'université ou dans des instituts de recherche, laboratoires, etc. et ayant pour support dominant l'écrit ou l'écrit oralisé.

Les technolectes ordinaires sont en usage, en général, dans des situations d'application : par exemple, les TP et TD des filières scientifiques et techniques ou encore dans des lieux professionnels comme les ateliers, les garages de mécanique automobile, etc. avec pour caractéristique de recourir à l'oral.

Des chevauchements entre les deux types, savant et ordinaire, ne sont pas à exclure car cette typologie binaire peut connaître une gradation, allant de l'expression hautement spécialisée à celle banalisée.

En outre, il convient d'indiquer à quel type de documents supports on est confronté face à une production spécialisée. S'agit-il de documents primaires, écrits de première main, impliquant l'expression directe dans la langue d'origine, employée par l'auteur de la découverte scientifique ? S'agit-il de documents secondaires, de seconde main, destinés au transfert et à la vulgarisation de connaissances, *via* la traduction justement comme par exemple les ouvrages de synthèses ?

Et du reste, il faudrait aussi déterminer le genre académique auquel appartient la production linguistique spécialisée : s'agit-il d'un article ? D'une thèse ? D'un manuel ? d'un compte rendu ? etc.

Une fois précisés les éléments relatifs au type de la production spécialisée examinée, il conviendra de s'attaquer à un volet important, celui de la présence d'un lexique spécialisé voire une terminologie spécifique à un domaine donné.

[9]. Leila Messaoudi (2015) « le technolecte, un genre à part entière ? », in *Les genres textuels, une question d'interprétation ?* Limoges, Lambert Lucas, p. 169-178.

Published in : AL-ZAUM, Malek ; MEDHAT-LECOCQ, Héba ; NEGGA, Delombera (dir.), *Former des traducteurs et des interprètes. Des prérequis au marché du travail*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005281, doi : 10.17184/eac.9782813005281

Ceci nous conduit au troisième palier, celui du lexique spécialisé et de la terminologie.

4.3 Troisième palier : lexique spécialisé et terminologie

L'idée est de procéder par une approche interne de la production linguistique examinée en tant que telle, en repérant le niveau lexical spécialisé, englobant aussi bien les éléments *terminologiques normés (les termes) que ceux non normés (les mots)* qu'il s'agira de répertorier, en reconstituant le réseau conceptuel isotopique qui y est à l'œuvre. Cela montre l'étroite dépendance de la notion de *domaine* de celle de *lexique spécialisé*, le postulat étant que chaque domaine possède une terminologie qui lui est propre. Autrement dit, l'identité du domaine dont traite le technolecte est à dégager à la fois par une référence à une catégorisation externe mais aussi au travers de la production linguistique elle-même, en veillant à l'extraction de la terminologie spécifique qui y est utilisée. Ainsi, le caractère spécialisé d'un technolecte est à inférer à partir du lexique spécialisé et de la terminologie qui y est mobilisée, en tant que construction notionnelle contribuant à la cohérence dudit technolecte et n'excluant pas la variation (Cabor, 2019) ou la polysémie.

Une fois, cette opération effectuée, le passage se fera au dernier palier composé des niveaux syntaxiques et discursifs.

4.4 Quatrième palier : le niveau syntaxique et discursif

Ce niveau comprend les particularités syntaxiques du technolecte en question ainsi que ses aspects discursifs. Selon le *domaine* et le *type* de la production linguistique considérée, certains traits paraîtront comme saillants : par exemple, l'appareil de l'énonciation (Benveniste, 1968) en usage dans un texte juridique ne sera pas identique à celui dans un texte médical car le jeu des pronoms, des temps des verbes y seront sollicités de manière différente. De même, les structures des phrases diffèrent (simples ou complexes, à la voie active ou passive, etc.).

En tout état de cause, il paraît nécessaire d'envisager le technolecte dans sa globalité discursive et pas seulement terminologique.

Le niveau syntactique et discursif fonctionne à l'aide d'énoncés dont le noyau est la phrase simple, constitué d'un prédicat verbal le plus souvent. Aussi, une étude portant sur les verbes spécialisés s'avère-t-elle indispensable et le technolecte ne peut être réduit à une liste de termes constitués exclusivement de substantifs. Comme le note Mathieu-Colas (2002 :58) « Le chimiste, le juriste, le médecin, l'historien disent et écrivent des phrases qui, pour être adaptées à leurs domaines respectifs, n'en comportent pas moins, comme toute phrase qui se respecte, des prédicats, et donc des verbes… »

Ces aspects textuels devront être pris en considération par le traducteur car ils lui permettront d'identifier le technolecte au travers d'un texte spécialisé défini par Cabré[10] (2008 : 38-39) comme suit :

[10] Maria Teresa Cabré (2007-008), « Constituer un corpus de textes de spécialité », in *Cahier du CIEL* 2007-2008.

Published in : AL-ZAUM, Malek ; MEDHAT-LECOCQ, Héba ; NEGGA, Delombera (dir.), *Former des traducteurs et des interprètes. Des prérequis au marché du travail*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005281, doi : 10.17184/eac.9782813005281

> « D'un point de vue analytique, on peut dire que les textes spécialisés se définissent par trois types de conditions : • conditions discursives : les propriétés de la situation spécialisée de ce type de communication • conditions cognitives : le thème qui est traité et la façon dont il est traité • conditions linguistiques : les conditions textuelles générales (précision, concision et systématicité, les deux dernières à des degrés différents suivant les conditions discursives), la forme macro et micro textuelle, et surtout les unités lexicales propres au domaine dont il est question dans le texte. »

Conclusion

Pour conclure mais sans pour autant clore la réflexion au sujet du technolecte qui pourrait être poursuivie dans des travaux à venir, il ne serait pas inutile de rappeler que dans notre définition du technolecte[11], nous avons utilisé l'expression « tout moyen linguistique adéquat » par laquelle nous entendons tout contenu linguistique en relation avec un domaine spécialisé. Contenu qui peut se présenter sous la forme d'une unité minimale (le terme simple ou complexe (phraséologie)), d'une unité intermédiaire (la phrase ou l'énoncé) et pour finir, d'une unité maximale (le texte) qui toutes les trois constituent les composants du technolecte comme ensemble langagier englobant ces unités. Il ne s'agit pas de poser que le technolecte est un terme ou un mot mais il s'agit de l'unité technolectale minimale.

Ainsi l'architecture générale sur le plan linguistique d'un technolecte comprend un ordre de trois unités : minimale, intermédiaire et maximale. Si cet ordre semble logique du point de vue de la structure générale du technolecte et du processus de sa construction, celui de l'acte de traduire se fera en sens inverse dont le point de départ sera la lecture et la prise de connaissance du texte dans son ensemble ; ensuite, il sera soumis à une double segmentation : l'une en énoncés et l'autre, en termes et phraséologies. Ces aspects d'ordre méthodologique de la traduction technolectale relèvent d'une démarche à la fois simple et raisonnée, pouvant servir dans la formation en traduction spécialisée. Démarche qui sera confortée par une approche constituée de quatre paliers qui sont : l'identification du domaine spécialisé et les critères externes et internes pour ce faire, le type de production spécialisée, le niveau lexical et terminologique et le niveau syntaxique et discursif. Ces quatre paliers sont les composantes d'un cadre conceptuel pouvant servir dans la formation à la traduction spécialisée, en concevant une batterie d'exercices, tout en diversifiant les domaines et les disciplines.

Il est à noter, cependant, que les aspects sémiologiques et socio culturels ne sont pas pris en compte dans cette approche qui reste exclusivement attachée aux seuls aspects linguistiques et qui pourrait constituer un apport à la traduction spécialisée, avec une mise en perspective du rôle que l'entraînement à l'identification des technolectes pourrait jouer dans la formation de traducteurs spécialisés.

Pour finir, un champ de recherche est ainsi ouvert et l'exploitation de l'approche technolectale à quatre paliers serait d'une grande utilité dans le domaine de la traduction

[11] *Cf.* ici même.

Published in : AL-ZAUM, Malek ; MEDHAT-LECOCQ, Héba ; NEGGA, Delombera (dir.), *Former des traducteurs et des interprètes. Des prérequis au marché du travail*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005281, doi : 10.17184/eac.9782813005281

spécialisée car en identifiant les *technolectes* et leurs spécificités dans la langue source, le transfert dans la langue cible n'en serait que plus aisé.

Bibliographie

Bavoux, Claudine (1997), « Technolecte » *Sociolinguistique,* ML Moreau (dir.), Liège, Mardaga.

Bordet, Geneviève (2013), « Brouillage des frontières, rencontres des domaines : quelles conséquences pour l'enseignement de la terminologie et de la traduction spécialisée » in *ASp*, 2013, DOI : 10.4000/asp.3851

Bessé, de Bruno (2000), « Le domaine », *in* Béjoint, H. & P. Thoiron (dir.), *Le sens en terminologie*, Lyon : P.U.L., p. 182-197.

Cabré, Maria Teresa (2007-2008), « Constituer un corpus de textes de spécialité », *Cahier du CIEL* 2007-2008.

Dubois, Jean et *al.* (1994), *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage*. Paris : Larousse.

Gouadec, Daniel (2002), *Profession : Traducteur*, Paris, La Maison du dictionnaire, 2002

Hagège, Claude (1982) « Voies et destins de l'action humaine sur les langues ». *La réforme des langues, histoire et avenir*. Claude Hagège & Istvan Fodor, dir. ; Hambourg : Buske, Burke Verlag, 1982, p. 11-67.

Kóbor Márta (2019) « Nouveaux moteurs de la variation terminologique et du concept de technolecte dans la traduction de sites Web publics » *Revue Langues, cultures et sociétés*, volume 5, n° 1, p. 70-79.

Ladmiral, Jean René (1979), *Traduire : théorèmes pour la traduction*, Paris, Payot, p. 14.

Ladmiral Jean-René (1972), « La traduction dans l'institution pédagogique ». *Langages, n° 28 La traduction.* 1972, p. 8-39 : https://www.persee.fr/doc/lgge_0458726x_1972_num_7_28_2095 (consulté le 21 juin 2019).

Lerat, Pierre (1995), *Les langues spécialisées*, Paris PUF.

Mathieu-Colas, Michel (2002), « La représentation des verbes dans un dictionnaire électronique. De la langue générale aux langues spécialisées », in *Cahiers de lexicologie,* n° 81, 2002, p. 51-67.

Messaoudi Leila (2015), « le technolecte, un genre à part entière ? » *Les genres textuels, une question d'interprétation ?* Limoges, Lambert Lucas, p. 169-178

Messaoudi Leila (2010), « Langue spécialisée et technolecte : quelles relations ? », in *META*, 2010, volume 55, pp127-135.

Messaoudi, Leila (2003), *Études sociolinguistiques,* Rabat, Okad, 2003.

Messaoudi, Leila (1995), « Traduction et linguistique. Le cas des technolectes », in *Traduction et interprétation des textes*, Publications de la Faculté des lettres et des sciences humaines, Rabat.

Messaoudi, Leila (1990), *Des technolectes : présentation, identification, fonctionnement ; application linguistique à l'arabe standard*, Thèse de doctorat d'État, Paris, Université René Descartes.

Messaoudi, Leila et Joly Hubert (2001), *Dictionnaire de la diplomatie Français – Arabe,* Rabat, Ed. Okad.

Petit, Michel (2010/2020), « Le discours spécialisé et le spécialisé du discours : repères pour l'analyse du discours en anglais de spécialité », *E-rea* [Online], 8.1, 2010, Online since 21 September 2010, connection on 08 May 2020. URL : http://journals.openedition.org/erea/1400 ; DOI : https://doi.org/10.4000/erea.1400

Rastier, François (2001), *Arts et sciences du texte*. Paris, PUF.

REY, Alain (1979), *La terminologie : noms et notions,* collection « Que sais-je ? », P.U.F. Paris 1979.

Rondeau, Guy (1981), « L'étude scientifique générale de la terminologie de E. Wuster » *Textes choisis de terminologie,* Guy Rondeau & Helmut Felber rédacteurs, I. Fondements théoriques de la terminologie (sous la direction de V.I. Siforov), Québec, GIRSTERM (Université Laval), p. 56- 114.

Rousseau, Louis-Jean (2008) « Technolectes : omniprésence et foisonnement » *Circuit,* Publié par l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec ; 2008, n° 98, p. 7-8

Vecchi (de), Dardo (2004) « La terminologie dans la communication de l'entreprise, approche pragmaterminologique » *Cahiers du CIEL*, Paris : Université Paris 7 EILA, p. 71- 83.

Wandruszka, Mario (1973). La traduction, clé d'une nouvelle linguistique, in : *Équivalences*, 4e année-n° 3 ; 5e année-n° 1, 1973. p. 9-13.DOI : : https ://doi.org/10.3406/equiv.1973.944, (consulté le 17 /09/2019)

Published in : AL-ZAUM, Malek ; MEDHAT-LECOCQ, Héba ; NEGGA, Delombera (dir.), *Former des traducteurs et des interprètes. Des prérequis au marché du travail*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005281, doi : 10.17184/eac.9782813005281